



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES**



16 septembre 2013

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Labelle tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances du conseil dans la salle Wilfrid-Machabée, le seize septembre deux-mille-treize (16 septembre 2013) à laquelle étaient présents et formant le quorum:

MME	La conseillère Nadia Masse
MM	Le conseiller Claude Nantel
	Le conseiller Robert Bergeron
	Le conseiller Patrice Charrette
	Le conseiller Michel Lefebvre
	Le conseiller Claude Labonté

Sous la présidence du maire, monsieur Gilbert Brassard. Aussi présente, Mme Claire Coulombe, secrétaire-trésorière et directrice générale.

3. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par la secrétaire-trésorière, le maire déclare la séance ouverte. Il est 20 h 00.

4. RÉS. 239.09.2013 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre
APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter l'ordre du jour suivant:

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment des membres du conseil.

**MUNICIPALITÉ DE LABELLE
ORDRE DU JOUR
SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 2013**

- 1. Prière/Moment de réflexion**
- 2. Présences**
- 3. Ouverture de la séance**
- 4. Adoption de l'ordre du jour**
- 5. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 août 2013**
- 6. Appels d'offres et soumissions**
 - 6.1. Appel d'offres numéro 2013-06 pour l'achat d'abrasif (sable) pour l'entretien des chemins pour l'hiver 2013-2014 : Octroi de contrat;
 - 6.2. Appel d'offres numéro 2013-11 pour la réalisation de travaux de pavage : Autorisation;
- 7. Administration, finances et ressources humaines**
 - 7.1. Financement des règlements numéros 2008-162 et 2012-214 pour un total de 1 495 500 \$: Financement par billet;



- 7.2. Financement des règlements numéros 2008-162 et 2012-214 pour un total de 1 495 500 : Adjudication du contrat;
- 7.3. Insatisfaction relative au transport ambulancier à Labelle;
- 7.4. Protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.5 du PIQM – conduites d'aqueduc sur la rue Allard;

8. Travaux publics

- 8.1. Pavage de la section du boulevard du Curé-Labelle anciennement chemin Nantel;

9. Urbanisme et environnement

10. Sécurité incendie et sécurité publique

11. Loisirs, culture et tourisme

- 11.1. Embauche d'une chargée de projet reconduction Village-relais;

12. Bibliothèque

- 12.1. Proclamation de la semaine des bibliothèques publiques 2013;

13. Période de questions et réponses

14. Avis de motion et règlements

15. Comptes

- 15.1. Approbation des comptes du mois d'août 2013;
- 15.2. Ratification de la liste des déboursés;

16. Varia

17. Période de questions et réponses

18. Levée de la séance ordinaire

5. RÉS. 240.09.2013 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AOÛT 2013

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 août 2013 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 août 2013 soit approuvé tel que rédigé par Mme Claire Coulombe, secrétaire-trésorière.

Adoptée

6.1 RÉS. 241.09.2013 APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2013-06 POUR L'ACHAT D'ABRASIF (SABLE) POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS POUR L'HIVER 2013-2014 : OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 182.07.2013 mandatant la directrice générale et le directeur du Service des travaux publics à aller en appel d'offres pour l'achat d'abrasif (sable) pour l'entretien des chemins pour l'hiver 2013-2014;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'ouverture de la seule soumission reçue le 12 septembre dernier à 15 h 05;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :



De retenir les services des Agrégats de Labelle inc. pour la fourniture d'abrasif (sable) pour l'entretien des chemins pour l'hiver 2013-2014, au coût de 6,19 \$ la tonne (sans livraison), plus les taxes, le tout, selon les termes et conditions du devis d'appel d'offres numéro 2013-06.

Que le directeur du Service des travaux publics soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents se rattachant à ce contrat.

Adoptée

6.2 RÉS. 242.09.2013 APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2013-11 POUR LA RÉFECTION DU PAVAGE SUR UNE SECTION DU BOUL. DU CURÉ-LABELLE: AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE des travaux de pavage doivent être réalisés sur une section du boul. du Curé-Labelle (anciennement chemin Nantel) ;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la directrice générale, Mme Claire Coulombe, et le directeur du Service des travaux publics, M. Marc Éthier, à aller en appel d'offres sur invitation pour la réalisation de travaux de pavage sur une section du boul. du Curé-Labelle (anciennement chemin Nantel), conformément au devis joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

Adoptée

7.1 RÉS. 243.09.2013 FINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT 2008-162 ET 2012-214 POUR UN TOTAL DE 1 495 500 \$ - FINANCEMENT PAR BILLET

CONSIDÉRANT QUE conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Labelle souhaite emprunter par billet un montant total de 1 495 500 \$;

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
2008-162	1 386 000 \$
2012-214	109 500 \$

CONSIDÉRANT QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Qu'un emprunt par billet au montant de 1 495 500 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 2008-162 et 2012-214 soit réalisé;

Que les billets soient signés par le maire et la secrétaire-trésorière;



Que les billets soient datés du 24 septembre 2013;

Que les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2014.	123 900 \$
2015.	127 700 \$
2016.	131 800 \$
2017.	136 200 \$
2018.	140 300 \$ (à payer en 2018)
2018.	835 600 \$ (à renouveler)

Que pour réaliser cet emprunt, la Municipalité de Labelle émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 24 septembre 2013), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2019 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 2008-162 et 2012-214, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée

**7.2 RÉS. 244.09.2013 FINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT
2008-162 ET 2012-214 POUR UN TOTAL DE
1 495 500 \$: ADJUDICATION DU CONTRAT**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que la Municipalité de Labelle accepte l'offre qui lui est faite de la Banque Royale du Canada pour son emprunt du 24 septembre 2013 au montant de 1 495 500 \$ par billet en vertu des règlements d'emprunt numéros 2008-162 et 2012-214, au pair, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

123 900 \$	3.24 %	24 septembre 2014
127 700 \$	3.24 %	24 septembre 2015
131 800 \$	3.24 %	24 septembre 2016
136 200 \$	3.24 %	24 septembre 2017
975 900 \$	3.24 %	24 septembre 2018

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

Adoptée



**7.4 RÉS. 246.09.2013 PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À L'OCTROI
D'UNE AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU SOUS-
VOLET 1.5 DU PIQM – CONDUITES D'AQUEDUC SUR
LA RUE ALLARD**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le maire, M. Gilbert Brassard, à signer le protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la Municipalité relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.5 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) pour des travaux de remplacement de conduites d'aqueduc sur la rue Allard.

Adoptée

**8.1. RÉS. 247.09.2013 PAVAGE DE LA SECTION DU BOULEVARD DU CURÉ-
LABELLE ANCIENNEMENT CHEMIN NANTEL**

CONSIDÉRANT QUE la circulation de véhicules lourds pendant les travaux de contournement réalisés par le Ministère des Transport du Québec ont fait en sorte que la nouvelle section du boulevard du Curé-Labelle, anciennement chemin Nantel, est à refaire au complet (près d'un kilomètre) car elle n'est pratiquement plus carrossable;

CONSIDÉRANT QUE malgré plusieurs demandes à cet effet, la situation est toujours la même;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens de ce secteur n'ont pas à subir un tel préjudice;

CONSIDÉRANT QUE cette section représente une entrée pour la Municipalité qui doit être maintenue en bon état pour des raisons de sécurité, et qu'elle constitue également une alternative à la route 117 en cas de problème;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De demander au Ministère des Transports du Québec de procéder à la réfection complète de la nouvelle section du boulevard du Curé-Labelle, anciennement chemin Nantel, sur près d'un kilomètre.

Que copie de la présente résolution soit également transmise au député de Labelle, M. Sylvain Pagé.

Adoptée

**11.1 RÉS. 248.09.2013 EMBAUCHE D'UNE CHARGÉE DE PROJET
RECONDUCTION VILLAGE-RELAIS**

CONSIDÉRANT qu'un poste de chargé de projet a été affiché afin de reconduire l'appellation Village-Relais de la Municipalité;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre
APPUYÉ par la conseillère Nadia Masse
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :



De faire l'embauche de Madame Caroline Jubinville à titre de chargée de projet pour la reconduction de l'appellation Village-relais.

Que la date d'entrée en fonction sera aux alentours du 30 septembre 2013, pour une durée de plus ou moins 9 mois à raison de 20 à 25 heures par semaine, selon les besoins et les objectifs en lien avec ce poste.

Que la directrice générale soit autorisée à signer le contrat de travail avec Mme Jubinville, pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée

12.1 RÉS. 249.09.2013 PROCLAMATION DE LA SEMAINE DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES 2013

CONSIDÉRANT QUE toutes les bibliothèques publiques du Québec s'unissent afin de promouvoir et de faire connaître les services qu'elles offrent;

CONSIDÉRANT l'importance et la diversité des rôles joués par la bibliothèque publique auprès de la population: INFORMER, ÉDUQUER, DONNER ACCÈS À LA CULTURE ET À LA DÉTENTE;

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque publique est le lieu privilégié pour accéder à l'information et à la connaissance;

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque publique est un équipement culturel essentiel dans une municipalité et qu'elle est l'instrument de base du développement culturel des citoyens;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Nadia Masse
APPUYÉE par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De proclamer la semaine du 19 au 26 octobre 2013 « Semaine de bibliothèques publiques ».

Adoptée

13. PÉRIODE DE QUESTIONS ET RÉPONSES

15.1 RÉS. 250.09.2013 APPROBATION DES COMPTES DU MOIS D'AOÛT 2013

CONSIDÉRANT l'examen des comptes par la commission des finances;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Robert Bergeron
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'approuver la liste suggérée des paiements des comptes au montant de deux-cent-soixante-quatorze-mille-six-cent-quatre-vingt-dix-sept dollars et vingt cents (274 697,20 \$) comprenant notamment les comptes à payer de deux mille et plus suivants :



➤ Agrégats de Labelle inc.	11 835,45 \$
➤ Asphalte Desjardins inc.	24 500,00 \$
➤ Camion Freightliner	6 689,55 \$
➤ Charpenterie L'Été indien	2 500,71 \$
➤ Clôtures Clobec inc.	9 584,92 \$
➤ Concept paysager Isabelle Boucher	2 133,71 \$
➤ J.-F Parent architecte	5 200,44 \$
➤ Mabarex	2 052,30 \$
➤ Ministre des finances	185 304,00 \$
➤ Moteurs électriques	5 691,26 \$
➤ SODEM inc.	4 565,39 \$

Adoptée

15.2 RÉS. 251.09.2013 RATIFICATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS

CONSIDÉRANT l'examen de la liste des déboursés fait par la commission des finances;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Robert Bergeron
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De ratifier les déboursés au montant de deux-cent-quarante-neuf-mille-sept-cent-quatre-vingt-cinq dollars et quatre-vingt-dix-sept cents (249 785,97 \$) portant les numéros de prélèvements automatiques de 3715 à 3745 et les numéros de chèques de 35593 à 35750 comprenant notamment les déboursés de deux mille et plus suivants :

➤ Manoir Labellois	5 155,82 \$
➤ Ministre du Revenu du Québec	15 883,71 \$
➤ Société québécoise d'ass. des eaux	4 705,57 \$
➤ 9088-9569 Québec inc.	118 128,21 \$
➤ Clinique médicale de Labelle	5 000,00 \$
➤ L'Industrielle Alliance	16 650,43 \$
➤ SSQ Société d'assurance-vie inc.	5 555,86 \$
➤ Contribuable	2 068,33 \$
➤ Sonic Co-op/FCDQ carte	8 402,98 \$
➤ Hydro-Québec	3 554,75 \$
➤ Ministre du Revenu du Québec	12 930,48 \$
➤ Ministre du Revenu du Québec	13 874,68 \$
➤ Receveur général du Canada	12 484,18 \$

Adoptée

16. VARIA

17. PÉRIODE DE QUESTIONS



18. RÉS. 252.09.2013 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est PROPOSÉ par la conseillère Nadia Masse
APPUYÉE par le conseiller Claude Labonté
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance ordinaire soit levée et terminée. Il est 20 h 42.

Adoptée

_(signature)_____

Gilbert Brassard
Maire

_(signature)_____

Claire Coulombe
Secrétaire-trésorière/directrice
générale

Je, Gilbert Brassard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

_(signature)_____

Gilbert Brassard
Maire